

Le 25 juin 2020



De : Pascal AUBRY, Président de la Ligue de Bretagne des Echecs
A : Les présidents des clubs bretons
Objet : Assemblées Générales

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

La Ligue de Bretagne des Échecs tiendra sa prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle le samedi 19 septembre 2020 à 10 h 15 à la maison des associations de Saint-Guyomard (56).

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale sera le suivant :

- Approbation du compte-rendu de l'[Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2019](#) (5 minutes)
- Approbation du compte-rendu de l'[Assemblée Générale Extraordinaire d'avril 2020](#) (5 minutes)
- Présentation du bilan moral 2019-2020 (45 minutes)
- Présentation du bilan financier 2019-2020 (20 minutes)
- Présentation du budget prévisionnel 2020-2021 (15 minutes)
- Questions diverses

L'Assemblée Générale Ordinaire sera suivie d'une Assemblée Générale Élective qui procédera à l'élection d'un nouveau Comité Directeur pour la Ligue.

Pour les deux Assemblées Générales, les présidents des clubs peuvent se faire représenter en utilisant les formulaires de pouvoir, par un licencié de leur club ou par un autre président de club breton. Les pouvoirs peuvent être transmis numérisés par courrier électronique à laetitia.catherinot@gmail.com au plus tard le vendredi 18 septembre 2020 à 17 h ou les originaux présentés avant le début de l'Assemblée Générale, de 10 h à 10 h 15.

Pour l'Assemblée Générale Élective, les responsables des clubs souhaitant voter par correspondance doivent transmettre leur vote :

- par courrier électronique à [fabrice dot langer at huissier-justice dot fr](mailto:fabrice.langer@huissier-justice.fr) (remplacer dot par « . » et at par « @ ») au plus tard le samedi 12 septembre 2020 à 12 h (seuls seront pris en compte les votes soumis avec une adresse déclarée par le club sur le site fédéral) ;
- par courrier postal à SAS ACTA 22 28D Bd Victor Étienne 22605 LOUDÉAC cedex (seuls seront pris en compte les votes reçus au plus tard le samedi 12 septembre 2020)

Dans les deux cas, un accusé-réception sera fait par courrier électronique.



Les réunions de l'Assemblée Générale sont publiques, ouvertes à tous (licenciés ou non licenciés), où seuls les présidents des clubs bretons ont droit de vote, avec un nombre de voix dépendant du nombre de licenciés des clubs au 31 août 2020.

Le matériel de vote sera transmis aux responsables des clubs au plus tard le vendredi 7 août et la liste électorale sera affichée sur le site web de la Ligue dans les premiers jours de septembre (sur le matériel de vote envoyé figurera un nombre de voix basé sur les effectifs des clubs au 1er août 2020, lorsque nécessaire le nombre de voix sera rectifié par un nouvel envoi début septembre).

Cet avis, diffusé sur le site web de la Ligue de Bretagne, par courrier électronique aux Présidents des clubs bretons et aux licenciés bretons à travers la lettre d'information Bretagne Échecs Info n°76 tient lieu de convocation.

Les Assemblées Générales seront suivies d'un repas auquel sont invités les responsables des clubs et des Comités Départementaux (une invitation par club, 10 € par repas supplémentaire). Les responsables souhaitant participer au déjeuner doivent en informer Laetitia CATHERINOT (laetitia.catherinot@gmail.com) au plus tard le vendredi 11 septembre à 20 h.

La journée se poursuivra enfin à partir de 13 h 30 par une réunion du nouveau Comité Directeur, élargi aux responsables des Comités Départementaux.

A très bientôt à Saint-Guyomard, sincères salutations échiquéennes.

Pascal AUBRY
Président de la Ligue de Bretagne des Echecs

